

# Compte rendu de la réflexion du conseil municipal de DROM demandée par M. l'Inspecteur d'Académie sur le devenir de la scolarisation des enfants de la commune.

Mars Avril 2007

Le conseil municipal de Drom se déclare étonné, voire choqué, par l'analyse de M. l'Inspecteur d'Académie sur la « *situation actuelle n'offrant pas des conditions de scolarisation optimales pour les élèves* ». En effet, tout, ici, est réfléchi dans le sens de l'intérêt de l'enfant, de son éducation, de l'épanouissement de sa personnalité et de sa place dans la collectivité.

De plus, l'organisation actuelle de la scolarisation des enfants de la commune s'avère être un système performant en parfaite adéquation avec le souci actuel de développement durable demandé aux collectivités, aux entreprises, aux particuliers, mais aussi aux administrations et à l'Etat.

En effet, sur le plan social, mixité et cohésion sont les premières conséquences observées, génératrices de responsabilisation : l'acceptation des autres et la solidarité sont les principes quotidiens des élèves de Drom (certains testent même déjà ici le tutorat auquel ils participeront lors de leurs études supérieures !). Ces échanges et cette collaboration se retrouvent nécessairement en dehors, entre les familles, les structures locales, les assistantes maternelles. L'anonymat n'existe pas : leur école faisant partie intégrante de leur cadre de vie dans une petite collectivité, les enfants sont reconnus par la population, sont des acteurs de la vie et de l'animation du village, participent à des échanges intergénérationnels, et sont aussi ouverts sur l'extérieur. Vecteurs de l'identité d'une population, ils en ressortent valorisés et responsabilisés. De plus, leur qualité de vie en est accrue, sans transport, sans restauration collective, sans les risques, les contraintes et les inconvénients du milieu urbain, et dans une ambiance familiale.

D'un point de vue économique, un travail de prospective a été réalisé avec la communauté de communes. Une première phase de diagnostic a mis en évidence que, parmi 9 écoles de tailles diverses (de 16 à 247 élèves, soit un total de 951 écoliers), l'école de Drom avait le plus faible coût moyen par élève, avec un montant inférieur de 43 % à la moyenne générale. De plus, la présence de l'école sur place ne génère pas de déplacement à la charge du département (ce critère devant encore être ajouté pour plusieurs des autres écoles de la communauté).

Du côté environnemental, cette absence de déplacement, induit par la proximité, est encore un atout : en dehors des activités périscolaires, seul l'instituteur a besoin d'utiliser quotidiennement un véhicule (même l'employée de service est sur place). De plus, le système de chauffage, récemment changé, a été choisi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, vivant dans une collectivité maintenant reconnue écoresponsable au niveau national, les enfants sont sensibilisés très tôt aux problèmes environnementaux actuels (production et gestion des déchets, gestes écocitoyens, etc.).

Enfin, en matière de gouvernance, la communication est facilitée par la taille et la proximité : orientations et décisions s'organisent donc consensuellement entre les parties concernées, ce qui a permis d'associer rapidement à cette réflexion les familles et les partenaires de l'école.

Porteuse d'un projet réalisé pour la pérennité de son école, la commune s'est d'ailleurs vue décerner une reconnaissance nationale : Les Rubans du Développement Durable, plus petite collectivité détentrice de ce trophée aux côtés de collectivités de tailles bien supérieures (régions, départements, métropoles, communautés d'agglomérations, villes et parcs naturels régionaux) ; preuve, s'il en était besoin, que la gestion de cette collectivité et de ses services répond aux critères actuels d'efficacité, d'optimisation et de durabilité.

Par ailleurs, les études diligentées par les services de l'Education Nationale ont, elles-mêmes, démontré l'intérêt des petites structures. Ainsi, le rapport de M<sup>me</sup> Françoise Ouevrard (Direction *Evaluation et Prospective* du Ministère de l'Education Nationale) cite :

- « la configuration de ces établissements, qu'on pourrait supposer défavorable et liée à leur très petit effectif ... ne semble toutefois, dans l'ensemble, préjudiciable aux élèves pour les apprentissages de base : le niveau de connaissance des élèves de petits établissements est identique -voire supérieur- à celui de l'ensemble des élèves de CE2 et en 6<sup>ème</sup>. » ;

- « Les élèves des petites écoles rurales sont plutôt moins en retard que ceux des écoles urbaines ... » ;

- « En mathématiques ... ce sont les élèves des petites écoles, classes uniques ou écoles rurales, qui ont, en moyenne, le mieux réussi : en math comme en français, les écoles qui ont les moins bons résultats sont les plus grosses écoles ... » ;

et conclut : « la scolarisation dans une petite école rurale, une classe unique même en perte d'effectif, n'est pas défavorable pour les acquisitions fondamentales : le niveau de connaissance des élèves de CE2 des petites écoles rurales ... en témoigne ».

**Le rapport Ferrier** (Inspection Générale de l'Education nationale), corroboré par le **rapport Leroy-Audoin** (Institut de Recherches sur l'Economie de l'Education), atteste que :

- « la classe à cours unique -qu'il ne faut pas confondre avec l'école à classe unique- obtient des résultats un peu moins bons que la classe à deux cours ; et, dans la classe à deux cours, les performances des élèves sont nettement moins bonnes que dans la classe à trois cours. ». « Les résultats soulignent les aspects particulièrement positifs des classes uniques », dont les écarts positifs par rapport aux cours simples sont de + 3,9 points en fin de CE2 et de + 4,8 points en début de 6<sup>ème</sup>. Les résultats obtenus montrent que le temps individuel (ou d'autonomie) est d'autant plus grand que le nombre de cours dans la classe est élevé : moyenne de 103 minutes par jour en cours simple, 128 minutes en cours multiples et 151 minutes en classe unique ; le travail individuel et le tutorat sont très fréquents et généralement intégrés à la pratique pédagogique dans les classes uniques. Les cours simples ont une forte prise en charge des élèves mais une faible optimisation du temps scolaire alors que les classes uniques accordent une grande autonomie aux élèves tout en maximisant le temps effectivement scolaire.

- « Les élèves scolarisés en classe unique ont des risques significativement plus faibles de redoubler : sur l'ensemble de la scolarité élémentaire », la probabilité de redoublement est de 33,7 % ; elle n'est que de 19 % dans la population des élèves ayant fait leur scolarité essentiellement dans une classe unique. « Si on examine, en premier lieu, de façon transversale, les acquis des élèves en cours de 6<sup>ème</sup>, on observe que les élèves qui ont les moins bons résultats sont ceux qui ont fréquenté, en primaire, des cours simples ; par rapport à eux, les élèves ayant été scolarisés en cours multiples, et plus encore, en classe unique, ont des résultats en 6<sup>ème</sup> sensiblement meilleurs. » ; les écarts sont statistiquement significatifs et quantitativement substantiels ( + 3,89 points pour les cours multiples et + 6,44 points pour les classes uniques).

- Les élèves issus de classe unique vont s'intégrer au collège marginalement mieux que les élèves issus de cours simples. « La prise en considération des résultats scolaires en cours de 6<sup>ème</sup> renforce la position favorable des « petites structures » du primaire quant à l'intégration des élèves au collège. L'estimation est, qu'à résultats scolaires comparables, ces élèves ont un risque de redoublement inférieur à ceux des élèves issus de cours simples en primaire ». De plus, « les enseignants du collège reconnaissent, en moyenne, chez ces enfants, des qualités qui vont au-delà des stricts résultats scolaires ».

**Le rapport Mingat** (Institut de Recherches sur l'Economie de l'Education ; directeur de recherches au CNRS) démontre que le maintien de ces petites structures ne revenait pas plus cher aux collectivités que les concentrations engagées. Les mêmes travaux démontrent, en outre, que les concentrations n'aboutissent pas à une amélioration des résultats, mais que c'est plutôt le contraire. Alain Mingat et Cédric Ogier concluent que, dans les limites de l'enveloppe financière actuelle globale, il subsiste d'importantes marges de manœuvre pour aménager la carte scolaire (plus d'écoles et moins de transports) et rendre le mode de scolarisation plus efficace.

Cette réflexion conforte donc le sentiment des élus sur les conditions de scolarisation des élèves de Drom. L'organisation de ce service public apparaît optimale pour les enfants, moins coûteuse pour les deniers publics que les élus ont à gérer (qui proviennent de la commune, du département et de l'Etat) tout en donnant le plus de chances à l'environnement qui sera laissé à ces mêmes enfants. Aussi, il n'est pas envisagé d'émettre de proposition de modification de la scolarisation des enfants de la commune.

